

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

M. McLEOD, RÉDACTEUR.

"IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS."

DUFRESNE & Frères, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.



AVIS

EST par le présent donné, qu'il a plu au Gouverneur en Conseil, de fixer et de nommer les jours et les lieux quand et où l'Inspecteur des Poids et Mesures pour le district des Trois-Rivières, ou son Député, se trouvera, avec un avec lui les Échelles et les Mod. des Étalons de Poids et Mesures, qu'il a en sa possession, afin d'examiner, de comparer et d'estimer, tous les Fleaux, Bassins de Balance, les Machines à peser les Poids et Mesures, qui devront être examinés, en obéissance et en conformité à l'Acte 12 Vic. Chap. 54, intitulé, "Acte pour amender la Loi relative à l'Inspection des Poids et Mesures dans le Bas-Canada; et qu'en conséquence, je serai présent aux jours et aux lieux fixés et mentionnés ci-après, avec les Échelles et les Modèles de tous les Étalons de Poids et Mesures, afin d'examiner, de comparer, et d'estimer, tous les Fleaux, Bassins de Balance, Machines à peser, Poids et Mesures, en usage soit pour vendre ou pour acheter dans le dit district, savoir:

COTÉ SUD.

- 1866. Pour St-Pierre, à St-Pierre... 31 juillet et 1er août. " Gentilly, à Gentilly... 2, 3 Août. " Bécancour, à Bécancour... 23, 24, 25, 27 " " Ste-Anne de la Pêrade, à Ste-Anne... 19, 30 " St-Prospér, à St-Prospér... 31 " Ste-Geneviève, à Ste-Geneviève... 1 et 3 Sept. embre. " St-Stanislas, à St-Stanislas... 4, 5 " St-Tite, à St-Tite... 6, 8 " St-Maurice, à St-Maurice... 10, 11 " St-Célestin, à St-Célestin... 13, " St-Léonard et le Township d'As-ton, à St-Léonard... 14, 15 " Ste-Monique, à Ste-Monique... 16, " Ste-Brigitte, à Ste-Brigitte... 17, " Nicolet, à Nicolet... 20, 21 "

COTÉ NORD.

- la Cité des Trois-Rivières, Ban- lieue, Ste-Marguerite, aux Trois- Rivières... 22, 23, 24, 25, 27 " Ste-Anne de la Pêrade, à Ste- Anne... 19, 30 " St-Prospér, à St-Prospér... 31 " Ste-Geneviève, à Ste-Geneviève... 1 et 3 Sept. embre. " St-Stanislas, à St-Stanislas... 4, 5 " St-Tite, à St-Tite... 6, 8 " St-Maurice, à St-Maurice... 10, 11 " Forges Radnor, au Forges Radnor... 12 " Mont-Carmel, à Mont-Carmel... 13, " Forges l'Islet, aux Forges l'Islet... 14, " Cap de la Madeleine, au Cap... 17, " Champlain, à Champlain... 18, " Batiscan, à Batiscan... 19, " Pointe du Lac, à la Pointe du Lac... 21, " Ste-Anne d'Yamachiche, à Ya- machiche... 24, 25 " St-Sévère, à St-Sévère... 26, " Rivière-du-Loup, à la Rivière-du- Loup... 27, 28 " Maskinongé, à Maskinongé... 1, 2 Octobre. " St-Justin, à St-Justin... 3, " St-Didaec, à St-Didaec... 4, " Ste-Ursule, à Ste-Ursule... 5, " St-Léon, à St-Léon... 6, " St-Paulin, à St-Paulin... 8, " Hunterstown, à Hunterstown... 9, " St-Barnabé, à St-Barnabé... 10, " St-Élie, à St-Élie... 11, " St-François, à St-François... 12, " Forges St-Maurice, aux Forges St-Maurice... 13, " St-Boniface, à St-Boniface... 16, " Ste-Flore, à Ste-Flore... 17, " N. B.—Toute personne ou personnes qui néglige ou refuse de montrer leurs Poids ou Mesures, Balances, Fleaux, ou Pesons, ou toute autre Machine à peser qui peuvent être dans son ou sa possession ou qui empêche ou qui ne veut pas montrer ses Poids et mesures etc, pour être examinés sera ou seront immédiatement poursuivis suivant la loi 12 Vic. Chap. 24.

B. LASSALLE, Percepteur du Revenu de l'Intérieur, Pour le district des Trois-Rivières. Les Trois-Rivières, 2 juillet 1866.—lm.

AVIS.

Le Soussigné vient de recevoir un nouvel assortiment de médecines patentées; savoir: Élixir de Down pour le rhume, Salsepareille et pilules de Bristol, Salsepareille, cerises Pectorales et pilules d'Ayer, Lozenges pour les vers, trisor des nourrices, et sirop pour la dentition, de Picault, Teintures de Picault, Huile à gargarisme et poudres préparées pour les chevaux et les bêtes à cornes, de Gray, Sirop pour la dentition des enfants, de dame Winslow, Cathairon pour les cheveux, de Grant, Pilules et autres remèdes patentés, de Cooper. Le soussigné est aussi agent pour le célèbre parfum de fleurs sauvages d'Erim et de baume samaritain de Wood et aussi des pilules toniques et contre la constipation, de Dr. Colby.

P. L. SELLEY, Chimiste et Droguiste, Rue Notre-Dame. Les Trois-Rivières, 12 juillet 1866.

Récompense. \$25.

La Corporation de cette Cité paiera vingt cinq piastres à quiconque fournira des informations conduisant à l'arrestation et à la conviction de la ou des personnes qui, depuis quelques mois, brisent les fenêtres de l'Eglise Presbytérienne de cette Cité.

SEVERE DUMOULIN, Maire.

Reward. \$25.

The Corporation of this City will pay twenty-five dollars to any one who will give information leading to the arrest and conviction of the party or parties who since some months, are breaking the windows of the Presbyterian Church of this City.

SEVERE DUMOULIN, Maire. Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 12 juillet, 1866.



NOTICE

IS HEREBY GIVEN that it has pleased the Governor in Council, to fix and name the days and places when and where the Inspector of Weights and Measures for the District of Three-Rivers, or his Deputy, shall be, having with him the stamps and patterns of the standard weights and measures, which he has in his keeping, to examine, compare all Beams, Scoops, Scales, Weighing Machines, Weights and Measures, which may be brought for examination in obedience and in conformity to the Act 12 Vic. Chap. 54, intitled, "An Act to amend the Law relative to the inspection of Weights and Measures in Lower Canada," and that in consequence, I will be present on the days and at the places fixed, and that are hereafter mentioned with the stamps and patterns of all the standard weights and Measures, to examine, compare and stamp, if they are found correct, all Beams and Scoops of Scales, Weighing Machines, Weights and Measures used either in buying or selling in this District; viz:

SOUTH SIDE.

- At St-Pierre les Bequets the... 31st July and 1 Aug. " Gentilly... 2, 3 " " Bécancour... 6, 7 " " Ste-Gertrude... 8, " " Grande Rivière, at the Ferry... 9, " " St-Grégoire... 10, 11 " " St-Célestin... 13, " " St-Léonard and Township of Aston, at St-Léonard... 14, 15 " " Ste-Monique... 16, " " Ste-Brigitte... 17, " " Nicolet... 20, 21 "

NORTH SIDE.

- For the city of Three-Rivers, the Ban- lieue and Ste-Marguerite, at Three- Rivers... 22, 23, 24, 25, 27 Augst. At Ste-Anne la Pêrade... 29, 30 " " St-Prospér... 31, " " Ste-Geneviève... 1, 2rd September " " St-Stanislas... 4, 5 " " St-Tite... 6, " " St-Maurice... 8, " " St-Luc... 10, " " Forges Radnor... 11, " " Mont Carmel... 12, " " Forges l'Islet... 13, " " Cap de la Madeleine... 17, " " Champlain... 18, " " Batiscan... 19, " " Pointe du Lac... 21, " " Ste-Anne d'Yamachiche... 24, 25 " " St-Sévère... 26, " " Rivière du Loup... 27, 28 " " Maskinongé... 1, 2 Octobre. " " St-Justin... 3, " " St-Didaec... 4, " " Ste-Ursule... 5, " " St-Léon... 6, " " Hunterstown... 8, " " St-Barnabé... 10, " " St-Élie... 11, " " St-François... 12, " " Forges de St-Maurice... 13, " " St-Boniface... 16, " " Ste-Flore... 17, " " N. B.—Any person or persons who neglects or refuses to exhibit their weights or measures Scales, Beams or Scoopar, or any other weighing machine which may be in his or her possession or who hinders or is unwilling to exhibit his weights and measures &c., to be examined will be immediately prosecuted according to Law 12 Vic. Chap. 54.

B. LASSALLE, Collector of Inland Revenue for the District of Three Rivers. Three-Rivers, 2nd July, 1866.

NOTICE.

The Subscriber has just received a fresh supply of Patent Medicines, viz: Down's Elixir for colds—Bristol's Sassaaparilla and Pills—Ayer's Sassaaparilla, Cherry pectoral and Pills, Picault's worm Lozenges, Nurses, Treasure and Teething Syrup—Picault's liquid dyes—Gray's gargling oil and Condition Powders for horses and cattle. Mrs Winslow's soothing sirop for children teething. Grant's Kathairon for the hair—Cooper's Pills and all Patent Medicines.

He is also agent for the celebrated Perfume Gray's Wild Flowers of Erin and Wood Samaritana Balm. Dr. Colby's anti-cosive and Tonic Pills. P. L. SELLEY, Chemist and Droguist, Notre-Dame street. Three-Rivers, 12th July 1866.



Liste des Lettres non réclamées Au Bureau de Poste des Trois-Rivières, Le 1er juillet 1866.

Table with 2 columns: Name and Address. Includes Alich, Alexander; Baillargeon, Hôtelier; Carbnaw, Miss; Dupont, Julie dame; Foubert, Joseph; Harel, Hudger; Laplante, Gaspard; Martin, Gédéon; Morin, Louis; Reuf, Vgen.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une belle terre et dépendances situées à St-Anne de la Pêrade à deux milles de l'église, comprenant 134 arpents de terre en bonne culture, et 110 arpents en bois debout bien boisés. Cette magnifique propriété offre beaucoup d'avantages à ceux qui en feront l'acquisition. Prix modéré, conditions libérales: s'adresser sur les lieux au propriétaire. FERDINAND LAQUERRÉ. St-Anne, 17 juillet 1866.

Nouvelles Etrangères.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis du 20 juillet:

On a vu par nos dépêches d'hier que rien n'était moins certain que l'acceptation de l'armistice par la Prusse et l'Italie. A Florence, où l'on désire une revanche de Custozza et où l'on est lié d'ailleurs avec la Prusse, on veut la continuation de la guerre, et l'on proteste que l'Italie ne devra la Vénétie qu'à la force des armes. A Berlin, on n'est pas mieux disposé, et on parle d'un refus catégorique opposé à une demande de suspension d'armes adressée par le général de Gablenz. Un journal officieux la Gazette de l'Allemagne du Nord, demande qu'il soit fait droit à toutes les réclamations de la Prusse avant l'armistice. Les Prussiens occuperaient toute la Bohême, et les Autrichiens devraient évacuer les forteresses de Koenigsgratz, Josephstadt et Theresienstadt.

A Paris, les opinions relativement à la conclusion d'un armistice étaient contradictoires, tandis que les journaux de Londres montraient une grande propension à l'optimisme. A Vienne, on assure que l'abandon de la Vénétie à la France était résolu même avant la bataille de Sadowa, afin de permettre à l'armée de l'archiduc Albert de rejoindre l'armée du Nord.

En attendant, les hostilités continuent. Les Prussiens avancent en Bohême, et un corps bavarois se dirige vers l'Italie par le Tyrol. Puis cette question se présente: la France maîtresse en ce moment de la Vénétie, peut-elle permettre aux Italiens d'y mettre le pied? Et si les Italiens ne peuvent traverser la Vénétie, comment pénétreront-ils en Autriche? Il ne leur restera d'autre moyen qu'un débarrasement.

Nous avons annoncé que, dans la première rencontre sérieuse entre Bavares et Prussiens, les premiers ont été battus. Encore un triomphe du fusil à aiguille. La supériorité de cette arme et l'adresse des Prussiens au tir sont pour beaucoup dans leurs succès. Dans le combat de nuit du 26 juin, le 18e bataillon de chasseurs autrichiens s'élevait, la bayonnette en avant, contre un bataillon de 71e; à cinquante pas il fut reçu par une fusillade générale, suivie coup sur coup de deux autres, à la rapidité avec lequel le fusil à aiguille se recharge. L'effet fut terrible; il n'y avait plus debout qu'un capitaine et soixante hommes, le reste tué ou blessé.

Dans le combat que le général de Gablenz soutint à Trautenau et à Nacton, contre la garde prussienne, le tir de ce dernier fut d'un effet si fondoyant que les troupes autrichiennes refusèrent d'avancer. Le général de Gablenz eut beau descendre de cheval et se jeter dans les rangs de ses soldats pour les entraîner, la dévalorisation fut plus forte que toutes ses exhortations.

L'Autriche en moins de huit ans, a eu la chance malheureuse d'expérimenter à ses dépens les inventions nouvelles. En 1859, elle a essayé pour la première fois le feu des obus rayés à Soderino derrière la bravoure invincible de l'armée française. Dans la plaine de Bolzème, elle trouve entre les mains de son ennemi des armes dont l'action se révèle d'une manière si terrible qu'elle empêche même les combats corps à corps.

Les Prussiens, sur trois rangs, dont le premier est accroupi, laissent avancer l'ennemi à cent-cinquante mètres; ils commencent alors non pas ce qu'on appelle le "feu de peloton ou à volonté," mais des salves régulières qui se succèdent avec une telle rapidité qu'elles emportent devant elles, rang par rang, tout ce qui s'avance.

Si les survivants inébranlables, veulent, malgré cela en venir à un combat corps à corps, comme y a réussi plusieurs fois la brillante brigade de Romming ceux qui arrivent sains et saufs à pouvoir aborder les Prussiens, sont tellement peu nombreux que, se battant comme des lions, à coups de bayonnette et à coups de crosse, néanmoins ils sont écrasés.

Il ne rencontre d'ailleurs l'ennemi que sous un rideau de fumée épaisse dégageé par l'intensité de la fusillade. Devant les premières décharges prussiennes, les premiers rangs succombent toujours; à cent cinquante mètres, les soldats sont généralement atteints aux extrémités inférieures. D'après une correspondance pour organiser la résistance formidable qu'ils ont déjà pu opposer, les Autrichiens ont du, sur place, modifier leur tactique, diviser leurs rangs, les éclaircir en tirailleurs, d'après la tactique française, et avancer peu à peu, selon le mode que notre campagne d'Italie leur a indiqué.

Vienne est encombré de blessés. On connaît donc les terribles épreuves de l'armée. On procède à l'appel d'une troisième série (jusqu'à quarante-cinq ans) On organise des régiments de volontaires. Le peu ple demandant un décret impérial qui ordonne la mise sur pied des "masses nationales" dans toutes les provinces du Sud. Une deuxième conscription est ordonnée en Hongrie.

Le gouvernement de la Bohême a été transféré de Prague à Pilsen. L'armée autrichienne a des appréhensions à cause de la lenteur des conférences. On craint tellement à Prague la prochaine arrivée des Prussiens qu'on a démenagé en toute hâte le trésor de la cathédrale et qu'on a mis en sûreté les os de saint Jean-Népomucène. Il faut dire qu'avec les os se trouve le tombeau qui les recouvre, lequel est en argent massif et vaut plusieurs millions. Ce qui rend la situation des Prussiens moins brillante qu'on ne serait tenté de le conclure des succès remportés jusqu'à ce jour, c'est la haine profonde, nationale, qu'ils inspirent aux Tchèques, ainsi qu'aux autres races dont se compose l'Autriche. C'est la guerre de Guérillas qui commence en Bohême, où les bourgeois et les paysans s'arment pour repousser l'envahisseur de la patrie.

Si donc les Prussiens se laissaient trop entraîner, ayant derrière eux une population qui détruit les routes, les chemins de fer et les approvisionnements, menacés par une armée redoutable malgré ses récentes et terribles pertes, il serait possible que les victoires de la veille eussent de tristes lendemains.

En dehors de la guerre et des nouvelles complications possibles, rien de saillant. A Florence on a provisoirement la ville et la municipalité a félicité l'ambassadeur de Prusse, en l'honneur des victoires remportées en Bohême.

En Angleterre, lord Brougham a fait un discours, à la Chambre des lords, contre la cession de la Vénétie à l'Italie. Le vénérable jurisconsulte pense que la Vénétie, délivrée de l'Autriche, doit être assise à elle-même.

LISTE DES PRIX DISTRIBUÉS

Elèves du Couvent de St. Grégoire, LE 12 JUILLET 1866.

- SAGESSE. 1er prix. Louise Marcotte, 2e. prix. Eléonore Bèliveau, 3e. prix. Elmire Bergeron, 4e. prix. Agnès Bourgoïn, 5e. prix. Elzire Bourbeau. 1ère CLASSE. EXCELLENCE. Prix. Azilda Hélie, GRAMMAIRE. Ment. hon. Adéline Boisclair, GÉOGRAPHIE. Prix. Adéline Boisclair, HIST. DE FRANCE ET D'ANGLÈTERRE. Ment. hon. Coraëlie Proulx. Prix. Adéline Boisclair, LITTÉRATURE ET COMPOSITION. M. H. Azilda Hélie. Prix. M. H. Azilda Hélie, ARITHMÉTIQUE. M. H. Adéline Boisclair, GÉOMÉTRIE ET TENUE DES LIVRES. Prix. M. H. Adéline Boisclair, ALGÈBRE. M. H. Adéline Boisclair, HIST. NATURELLE. M. H. Adéline Boisclair, PÉDAGOGIE ET AGRICULTURE. Prix. M. H. Adéline Boisclair, CORAËLIE PROULX, ASTRONOMIE. M. H. Azilda Hélie, Adéline Boisclair. 2ème CLASSE. Ire Division. EXCELLENCE. Prix. Egléphre Mauseault, GRAMMAIRE. M. H. Egléphre Mauseault, Pétronille Bourk. HIST. DE FRANCE D'ANGL. ET DU CANADA. Prix. M. H. Egléphre Mauseault. SEPIÈRE ET GÉOGRAPHIE SACRÉE. Prix. M. H. Pétronille Bourk, E. Mauseault, GÉOGRAPHIE D'AFRIQUE. Prix. M. H. Emma Houde, E. Mauseault. GÉOMÉTRIE ET TENUE DES LIVRE. Prix. M. H. P. Bourk, Egléphre Mauseault, ARITHMÉTIQUE. Prix. M. H. Egléphre Mauseault, Emma Houle. PÉDAGOGIE ET AGRICULTURE. Prix. M. H. Egléphre Mauseault, Pétronille Bourk. COMPOSITION. Prix. M. H. Marie Barraud, Egléphre Mauseault. 2ème Division. GRAMMAIRE. 1er prix. Marie Brassard, 2d. prix. Elzire Bourbeau, Lumina Bourbeau et Delphine Trottier. HIST. LE ERANCE. 1er prix. Elzire Bourbeau, 2d. prix. Lumina Bourbeau, Marie Brassard et Marie Bergeron. HIST. D'ANGLÈTERRE. 1er prix. Eugénie Ledue, 2d. prix. Marie Bergeron. HIST. DU CANADA. 1er prix. Marie Brassard, 2e. Marie Brassard et Octavie Laplante. HIST. DE FRANCE. 1er prix. Cornélie Proulx, 2e. Marie Brassard et Octavie Laplante. COMPOSITION. 1er prix. Cornélie Proulx, 2e. Joseph. Fortin, Octavie Laplante et Marie Brassard. LECTURE. 1er prix. Marie Barraud, 2e. Josephine Fortin, 3e. Cornélie Proulx, 4e. Octavie Laplante. VOCABULAIRE. 1er prix. Marie Brassard, 2d. Octa. Laplante. 2ème CLASSE. GRAMMAIRE. Prix. Lydia Rivard, M. H. Delphine Trottier. TRADUCTION. Prix. Lydia Rivard, m. h. Eugénie Ledue. LECTURE. Prix. Delphine Trottier, m. h. Lydia Rivard. VOCABULAIRE. Prix. Eug. Ledue, m. h. Delphine Trottier. 3ème CLASSE. GRAMMAIRE. 1er prix. Egléph. Mauseault, 2d. C. Bèliveau, Mary Usher, Victorine Bèliveau. TRADUCTION. 1er prix. m. h. Victorine Bèliveau, 2d. Mary Bourk, Lumina Bourbeau et Clara Bèliveau. LE TURE. 1er prix. Hélène Lassalle, 2d. Egliph. Mauseault, Azilda Brown et Mary Usher. VOCABULAIRE. 1er prix. Flavia Labarre, 2d. Mary Usher. 4ème CLASSE. (1ère Division.) LECTURE. 1er prix. m. h. Valérie Rivard, 2d. Julie Demers, Denise Lavigne et Victo. Lamothe. VOCABULAIRE. 1er prix. Vict. Lamothe, 2d. Denise Lavigne, Valérie Rivard et Julie Demers. TRADUCTION. 1er prix. m. h. Val. Rivard, 2e. Victorine Lamothe, Denise Lavigne et Julie Demers. 2ème Division. LECTURE. 1er prix. E. Mailhot, 2e. Eliza Mailhot. OUVRAGES. 1ère CLASSE. Prix. Azilda Hélie.

- COMPOSITION. 1er prix. Adéline Prince, Delphine Bèliveau, Clara Bèliveau et Vict. Doucette. ÉCRITURE. 1er prix. Adéline Prince, Delphine Bèliveau, Victorine Doucette et Geor. Poirier. LECTURE. 1er prix. Anna Hébert, Marie Guillemette, Dolphine Gagt. APPLICATION GÉNÉRALE. 1er prix. Georgine Poirier, Anastasie Désalets, Lumina Désalets, Olive Bergeron. 4ème CLASSE. GRAMMAIRE. 1er prix. Lydia Rivard, Alma Massé, Parmélie Hébert et Agnès Bourgoïn. HIST. SAINTE. 1er prix. Séverine Bourk, Parmélie Hébert, Léonie Massicotte et Julie Dionne. GÉOGRAPHIE. 1er prix. Alma Massé, Lydia Rivard, Agnès Bourgoïn et Pamela Bourgoïn. ARITHMÉTIQUE. 1er prix. Pamela Bourgoïn, Clarisse Leblanc, Lydia Rivard et Séverine Bourk. ÉCRITURE. 1er prix. Agnès Bourgoïn, Eléonore Bèliveau, Flore Bourgoïn et Pamela Bourgoïn. LECTURE. 1er prix. Hélène Lassalle, Marie E. Décoteau, Flavia Labarre, Marie Crescy, Azilda Brown, M. Usher. APPLICATION GÉNÉRALE. 1er prix. Henriette Bourk, Flore Bourgoïn, Elise Mailhot, Julie Dionne, Léonie Massicotte, Eliza Mailhot. 5ème CLASSE. GRAMMAIRE. 1er prix. Mary Ledue, Alma Dorais, Corinne Quessel et Estelle Baudet. HIST. SAINTE. 1er prix. Corinne Quessel, Estelle Baudet, Alma Dorais et Mary Ledue. ARITHMÉTIQUE. 1er prix. Estelle Baudet, Corinne Quessel, Alma Dorais et Joséphine Vigneault. INSTRUCTION RELIGIEUSE. 1er prix. Alphonse Genest, Mary Ledue, Joseph. Vigneault, et Laure Quessel. ÉCRITURE. 1er prix. Alma Dorais, Estelle Baudet, Joséphine Vigneault et M. Elie Bourk. LECTURE. 1er prix. Joséphine Vigneault, 2e. Laure Quessel, 3e. Marie E. Bourk, 4e. Athala Labarre, 5e. Julie Demers, 6e. Emilia Chevreuil.

4ème CLASSE.

- GRAMMAIRE. 1er prix. Lydia Rivard, Alma Massé, Parmélie Hébert et Agnès Bourgoïn. HIST. SAINTE. 1er prix. Séverine Bourk, Parmélie Hébert, Léonie Massicotte et Julie Dionne. GÉOGRAPHIE. 1er prix. Alma Massé, Lydia Rivard, Agnès Bourgoïn et Pamela Bourgoïn. ARITHMÉTIQUE. 1er prix. Pamela Bourgoïn, Clarisse Leblanc, Lydia Rivard et Séverine Bourk. ÉCRITURE. 1er prix. Agnès Bourgoïn, Eléonore Bèliveau, Flore Bourgoïn et Pamela Bourgoïn. LECTURE. 1er prix. Hélène Lassalle, Marie E. Décoteau, Flavia Labarre, Marie Crescy, Azilda Brown, M. Usher. APPLICATION GÉNÉRALE. 1er prix. Henriette Bourk, Flore Bourgoïn, Elise Mailhot, Julie Dionne, Léonie Massicotte, Eliza Mailhot. 5ème CLASSE. GRAMMAIRE. 1er prix. Mary Ledue, Alma Dorais, Corinne Quessel et Estelle Baudet. HIST. SAINTE. 1er prix. Corinne Quessel, Estelle Baudet, Alma Dorais et Mary Ledue. ARITHMÉTIQUE. 1er prix. Estelle Baudet, Corinne Quessel, Alma Dorais et Joséphine Vigneault. INSTRUCTION RELIGIEUSE. 1er prix. Alphonse Genest, Mary Ledue, Joseph. Vigneault, et Laure Quessel. ÉCRITURE. 1er prix. Alma Dorais, Estelle Baudet, Joséphine Vigneault et M. Elie Bourk. LECTURE. 1er prix. Joséphine Vigneault, 2e. Laure Quessel, 3e. Marie E. Bourk, 4e. Athala Labarre, 5e. Julie Demers, 6e. Emilia Chevreuil.

5ème CLASSE.

- GRAMMAIRE. 1er prix. Mary Ledue, Alma Dorais, Corinne Quessel et Estelle Baudet. HIST. SAINTE. 1er prix. Corinne Quessel, Estelle Baudet, Alma Dorais et Mary Ledue. ARITHMÉTIQUE. 1er prix. Estelle Baudet, Corinne Quessel, Alma Dorais et Joséphine Vigneault. INSTRUCTION RELIGIEUSE. 1er prix. Alphonse Genest, Mary Ledue, Joseph. Vigneault, et Laure Quessel. ÉCRITURE. 1er prix. Alma Dorais, Estelle Baudet, Joséphine Vigneault et M. Elie Bourk. LECTURE. 1er prix. Joséphine Vigneault, 2e. Laure Quessel, 3e. Marie E. Bourk, 4e. Athala Labarre, 5e. Julie Demers, 6e. Emilia Chevreuil. 1ère CLASSE ANGLAISE. TRADUCTION. 1er prix. Joséphine Fortin, 2e. C. Proulx, 3e. Marie Brassard et Octavie Laplante. GRAMMAIRE. 1er prix. Joséphine Fortin, Cornélie Proulx, Marie Brassard et Octavie Laplante. COMPOSITION. 1er prix. Cornélie Proulx, 2e. Joseph. Fortin, Octavie Laplante et Marie Brassard. LECTURE. 1er prix. Marie Barraud, 2e. Josephine Fortin, 3e. Cornélie Proulx, 4e. Octavie Laplante. VOCABULAIRE. 1er prix. Marie Brassard, 2d. Octa. Laplante. 2ème CLASSE. GRAMMAIRE. Prix. Lydia Rivard, M. H. Delphine Trottier. TRADUCTION. Prix. Lydia Rivard, m. h. Eugénie Ledue. LECTURE. Prix. Delphine Trottier, m. h. Lydia Rivard. VOCABULAIRE. Prix. Eug. Ledue, m. h. Delphine Trottier. 3ème CLASSE. GRAMMAIRE. 1er prix. Egléph. Mauseault, 2d. C. Bèliveau, Mary Usher, Victorine Bèliveau. TRADUCTION. 1er prix. m. h. Victorine Bèliveau, 2d. Mary Bourk, Lumina Bourbeau et Clara Bèliveau. LE TURE. 1er prix. Hélène Lassalle, 2d. Egliph. Mauseault, Azilda Brown et Mary Usher. VOCABULAIRE. 1er prix. Flavia Labarre, 2d. Mary Usher. 4ème CLASSE. (1ère Division.) LECTURE. 1er prix. m. h. Valérie Rivard, 2d. Julie Demers, Denise Lavigne et Victo. Lamothe. VOCABULAIRE. 1er prix. Vict. Lamothe, 2d. Denise Lavigne, Valérie Rivard et Julie Demers. TRADUCTION. 1er prix. m. h. Val. Rivard, 2e. Victorine Lamothe, Denise Lavigne et Julie Demers. 2ème Division. LECTURE. 1er prix. E. Mailhot, 2e. Eliza Mailhot. OUVRAGES. 1ère CLASSE. Prix. Azilda Hélie.

- C. Proulx. 2me CLASSE. 1er prix. Louise Macoutte, 2e Aurélie Roy, Elzire Bourbon, Delphine Trotter. 2me CLASSE. 1er prix. Delphine Béveau, 2e G. Poirier, Elzire Bergeron, Delphine Gagnon. 3me CLASSE. 1er prix. Marie Elise Desjardis, 2e E. Mailhot, E. Mailhot, A. Massé. DESSEIN. 1er prix. Esther Hélie, Pétronille Bourk, Josephine Fortin, Emma Houde. Peinture orientale et ouvrages en cire. Prix. Josephine Fortin, OUVRAGES EN CUIR. 1er prix. Léocadie Lor, Esther Hélie, Mont. hon. Josephine Fortin, Pétronille Bourk. MUSIQUE VOCALE. 1er prix. Cora Proulx, 2e Octavie Laplan, 3e Adeline Boiesclair, 4e Léocadie Lor, 5e J. Fortin, 6e E. Houde, 7e Mary Barard. MUSIQUE VOCALE. 1re Division. 1er prix. C. Proulx, 2e M. Barnard, Marie Brassard, P. Bourk. 2me Division. 1er prix. E. Houde, 2e Eugénie Ledue, M. H. Elise Mailhot, Attala Labarre.

LES TROIS-RIVIERES, MARDI 24 JUILLET 1866.

Correspondance Parlementaire.

Ottawa, 17 juillet 1866. (Suite.)

Comme vous le savez, le Haut-Canada désire que sa constitution locale ne soit composée que d'une seule chambre législative. Il pense que ce système est préférable pour un gouvernement subordonné tel que le sera celui de chaque état qui formera partie de la confédération. Une autre raison que l'on invoque en faveur de cette forme de gouvernement, c'est que dans un jeune pays il est toujours assez difficile de trouver un grand nombre d'hommes politiques suffisamment qualifiés qui veuillent consacrer leur temps à la discussion et à la gestion des affaires publiques. Mais la principale raison, celle qui paraît avoir plus d'influence sur notre province, c'est la raison d'économie. Les députés haut-canadiens trouvent qu'ils pourront employer plus utilement leurs revenus qu'à l'entretien d'une seconde chambre.

Tels sont les principaux arguments énumérés dans le discours de l'hon. J. A. MacDonald en faveur du système particulier de gouvernement que réclame le Haut-Canada.

L'hon. proc.-gén. a voulu aller chercher chez d'autres peuples des exemples de constitution semblable et il a pu en trouver que dans la Nouvelle Zélande. En effet, l'histoire politique de tous les pays constitutionnels ne nous offre que peu d'exemples de cette forme de gouvernement.

Aussi, comme nous l'a dit l'hon. J. A. MacDonald, c'est une expérience que veut tenter le Haut-Canada. On semble assez incertain sur la stabilité de la constitution que l'on choisit, on n'a pas la conviction qu'elle fonctionnera régulièrement; et il est difficile de l'avoir devant les enseignements de l'histoire.

L'hon. G. E. Cartier se leva ensuite et expliqua dans un discours que je vous conseille de publier les résolutions relatives à la constitution du Bas-Canada. Il donna à l'appui du système des deux chambres accompagnées de la responsabilité ministérielle, des raisons très-fortes puisées en grande partie dans l'histoire politique du pays. M. Cartier attache beaucoup d'importance à cette vérité fondamentale qu'une constitution pour être durable, doit être adaptée au caractère et aux idées du peuple qu'elle régit. Or le Bas-Canada est monarchique, ce sont les idées monarchiques qui y dominent presque partout. Chez les Anglo-Canadiens comme chez les Canadiens Français, ce sont les principes conservateurs que l'on aime à voir appliqués dans toutes nos institutions et particulièrement dans nos institutions politiques. Donc, il ne faut pas donner au Bas-Canada une constitution où l'élément populaire aura seule la faculté de légiférer. C'est pour cela que l'on propose le système des deux chambres dont l'une sortira de l'urne électorale et dont l'autre sera nommée à vie par la Couronne. L'une sera composée de ceux que le peuple chargera du soin de faire valoir ses droits et de représenter ses intérêts et ses besoins auprès du souverain. L'autre sera un corps-poids à une législation trop précipitée ou trop empreinte des passions populaires.

Mais il y a encore d'autres raisons qui militent en faveur de la division du pouvoir législatif pour le Bas-Canada. Il est généralement de notre intérêt que notre législatif local ait un caractère d'importance et de dignité qui puisse faire respecter ses décisions. Ce n'est pas en l'amoindrissant, ce n'est pas en l'assimilant à un simple conseil municipal que l'on obtiendra ce but. Je comprends parfaitement que le Haut-Canada qui aura préféré une union législative au lieu d'une union fédérale n'attache pas une grande importance à sa constitution locale. Mais pour nous, Canadiens-Français qui ne sommes entrés dans la confédération qu'à condition que nous aurions une législation particulière, comme une garantie pour notre autonomie, c'est une question vitale pour nous que cette législation ne soit pas un simple conseil dont les délibérations n'aient aucun poids, aucune importance auprès du gouvernement supérieur qui régira toute la Confédération. Plus nous pourrions établir une ligne de démarcation profonde avec les autres provinces, plus nous aurons de garantie pour la conservation de notre caractère spécial comme peuple.

Le grand argument de nos démocrates du Bas-Canada contre la Confédération était le danger que nous aurions de perdre notre nationalité sous le nouveau régime. Il semble donc qu'ils devraient se prononcer tout en faveur du système des deux chambres pour le Bas-Canada. C'est tout le contraire cependant. Ils plaident tous pour n'avoir qu'une seule chambre. Vous devez voir par là toute la sincérité de leurs longues tirades en faveur de la nationalité canadienne. M. Cartier a parfaitement bien démontré aussi tout l'avantage de la responsabilité ministérielle pour l'administration des affaires publiques. Le système responsable, a dit M. Cartier, c'est le cachet de perfection de la constitution britannique, et si le gouvernement impérial nous l'eût accordé dans la constitution de 1791 nous n'aurions sans doute pas eu les troubles de 1837 et 38. Au moyen de ce système, la chambre peut trouver les actes du pouvoir exécutif et si elle les trouve blâmables, alors ceux qui les ont accomplis sont obligés de céder leurs places à d'autres. Naturellement nos députés du Bas-Canada n'ont pas aimé à entendre M. Cartier parler aussi franchement d'idées monarchiques et l'hon. A. A. Dorion qui a pris la parole après M. Cartier s'est constitué le défenseur des idées démocratiques. Il a annoncé à la chambre qu'il avait l'intention de présenter plusieurs amendements aux résolutions concernant la constitution locale du Bas-Canada. Ainsi il présentera un amendement en faveur d'une seule chambre et s'il ne réussit pas il demandera qu'au moins le Conseil Législatif soit électif. Il n'y a aucun doute que ses amendements auront l'honneur d'une humble défection. Si le Bas-Canada doit avoir deux chambres, comme cela paraît être assuré, elles ne sortiront certainement pas toutes deux de la même source. Si le Conseil Législatif devait être électif, il vaudrait mieux alors, à mon avis, pour le Bas-Canada n'avoir qu'une seule chambre, car l'autre serait parfaitement inutile. Nous savons par expérience, ce que vaut un Conseil Législatif élu par le peuple. On y verrait les mêmes passions, le même esprit de parti et la législation n'en pourrait retirer aucun avantage. La division du pouvoir législatif n'est bonne qu'à la condition que la seconde chambre ne soit pas composée des mêmes éléments que l'autre. Pourquoi en effet, veut-on une seconde chambre législative? C'est qu'elle serve de contre-poids à l'autre chambre. Or, si vous la formez absolument de la même manière, vous n'aurez pas ce contre-poids. Ceci est parfaitement clair. L'hon. M. Cauchon, dans son discours, a amplement prouvé la nécessité d'une seconde chambre comme un moyen de maîtriser la législation. C'est là en effet ce qui doit distinguer la chambre haute dans tout gouvernement constitutionnel. L'hon. député de Montmorency s'est surtout attaché à faire ressortir ce caractère du Conseil Législatif. Il a mis M. A. A. Dorion dans de terribles impasses. Sur presque tous les points le député d'Hochelega a été forcé de garder le silence. Il doit être soumis à la présente session un bill pour régler l'importante question de l'éducation. C'est une matière qui intéresse particulièrement la minorité catholique du Haut-Canada et la minorité protestante du Bas-Canada. J'espère que toutes deux auront d'équales garanties. La séance d'hier n'a eu aucun intérêt. La chambre a passé bon nombre de bills privés. Au commencement de la séance d'aujourd'hui M. Oliver, candidat nouvellement élu, pour North Oxford a été présenté par MM. MacKenzie et Stirton. La chambre s'est ensuite formée en comité pour examiner les différentes résolutions du nouveau tarif. Plusieurs changements ont été faits par l'hon. Ministre des Finances lui-même. Aucun de ceux proposés par d'autres membres n'ont été approuvés par le comité. Je vous parlerai plus au long de ces changements dans ma prochaine correspondance.

OUTAOUAIS, 20 juillet 1866. Toutes les résolutions concernant le nouveau tarif ont été examinées et adoptées par la chambre en Comité des Voies et Moyens dans la séance de mardi dernier. Avant de considérer séparément ces différentes résolutions, l'hon. M. Galt, sur la demande de l'hon. M. Rose a annoncé d'abord les quelques modifications que le gouvernement avait résolu d'apporter au tarif. Les droits d'accise restent les mêmes ainsi que ceux sur le thé. Mais les droits sur le sucre ont subi quelques changements. Ainsi il était imposé par le nouveau tarif sur la cassonade brune ou tout autre sucre égal en qualité à la cassonade brune un droit de \$2.00 par 100 lbs. Ce droit n'est plus que de \$1.90. Celui sur le sucre d'une qualité inférieure à la cassonade brune était de \$1.75. Il a été diminué à \$1.68. Celui sur le sucre de canne était de \$1.50 par 100 lbs. Il n'est plus que d'une piastre. Les droits sur la mélasse ont été diminués de \$0.27; ils ne sont plus que de \$0.73 par 100 lbs. Les droits sur l'indigo étaient de 15 par cent ad valorem. Ils sont maintenant rendus spécifiques et seront calculés d'après l'ancienne proportion. Il n'y a qu'un changement dans le mode de collection. Les droits d'importation sur le tabac ont été augmentés. Voici quels sont les droits additionnels. Le Canadien..... par lb. 20 cts. Le tabac frisé (commun cut)..... " 0.02 Le tabac frisé (fine cut)..... " 0.05 Le tabac blanc (canadien)centoquettes..... " 0.03 Tabac à priser en poudre, sec..... " 0.05 Tabac à priser, humide etc..... " 0.02 Les droits sur les cigares ont été augmentés d'une piastre par mille. Cette augmentation des droits d'importation sur le tabac donnerait plus d'avantage à nos manufactures pour soulever la concurrence étrangère. L'hon. M. Holton en voyant ces changements proposés par M. Galt lui-même ne put s'empêcher de se lever pour attribuer ces concessions à la motion de M. McGivern. Il félicita presque d'éloges pour avoir ainsi, suivant lui, forcé le ministère à modifier sa politique financière. Mais, comme M. Holton ne peut presque jamais prononcer une parole en chambre sans blesser quelqu'un il l'oublia complètement le non de M. Evanturel. Celui-ci se leva alors pour réclamer sa part de mérite. Vraiment c'est plus que

ridicule. Je ne sais, mais il semble qu'il y a des gens qui aiment à faire rire les autres à leurs propres frais et dépens.

Je trouve ces faits et gestes de l'opposition plus qu'étranges après l'accablante défaite de la motion de M. McGivern. Le gouvernement eût devant la force de l'opposition? Comment trouvez-vous la prétention? Pour des gens qui n'ont cessé de répéter pendant toute la présente session, que le ministère disposait d'une énorme majorité, qu'ils triomphent de la majorité montonnée (ce qui laisse trop penser le dépit), moi qui trouve la prétention assez singulière. Allons, messieurs de l'opposition, un peu plus d'humilité dans votre impudence. Ça vous conviendrait. La coalition, il est vrai, vous tient depuis deux ans, comme un moribond cloué sur un lit de douleur, mais enfin il est inutile de vouloir être aussi prolifique dans l'état déchiré et amaigri où vous êtes. C'est tenter l'impossible.

Non, ce n'est ni les farouches horloges de M. Brown, ni les solennelles menaces de M. Holton, ni les discours plus soignés mais guère meilleurs de M. A. A. Dorion qui ont amené le gouvernement à modifier certains détails du tarif. Au contraire le combat lui a été offert sur le tarif qu'il a présenté, il l'a accepté sans hésiter et sans annoncer aucune modification. Tant que la lutte a duré, il s'est tenu ferme à son poste, il est resté dans la même position. Mais après la lutte, après avoir montré qu'il savait vaincre et pouvait vaincre, il n'a pas voulu abuser de la victoire. Il a décliné et posé les objections qu'on lui a faites contre certains détails du tarif et il a consenti à les modifier en quelques endroits. L'hon. M. Galt a prouvé une fois de plus par ces concessions que d'un ses plans financiers la première et principale raison qui le guidait, c'étaient les besoins, et les intérêts du pays; qu'il sait, quand il le faut, sacrifier les théories extérieures de l'économie politique aux circonstances particulières dans lesquelles se trouve placée la nation. Le nouveau tarif de M. Galt n'est ni entièrement basé sur le libre-échange, ni entièrement protecteur. C'est un composé des deux. Il est accoutumé au pays pour lequel il est fait. Voilà son grand mérite. L'hon. M. Brown, aussitôt après sa défaite prit le chemin de Toronto. Il lui en eût été trop d'avoir à contempler le théâtre de son humiliation et de sa chute. Il a voulu aller passer quelques jours dans la tranquillité pour méditer sur son triste sort. Il nous est revenu mardi dernier avec la tristesse peinte sur sa figure. Il n'a ouvert la bouche en chambre qu'hier soir. Le vote sur la motion de M. McGivern lui a donné une terrible leçon; il s'en souviendra longtemps, il faut l'espérer.

A qui en est la faute, si M. Brown se trouve aujourd'hui dans l'isolement et l'abandon? A lui-même. Entré dans la coalition pour oublier le passé ou au moins pour n'en plus parler et pour mener à exécution la grande œuvre de la Confédération, il n'a pas voulu demeurer avec ses deux autres collègues. Il a voulu faire triompher une politique qui ne rencontrait pas l'approbation de ses confrères ministériels, il y a cherché une prépondérance qu'on a bien fait de ne pas lui accorder, que la parti conservateur ne pouvait pas lui accorder, et dans un moment de mauvaise humeur contre ceux qui ne voulaient pas subir sa conduite tyrannique, adopter ses vues despotiques, il s'est séparé d'eux. Bien plus, à la première occasion donnée il leur a déclaré une guerre ouverte, il a cherché à les supplanter, qu'il subisse aujourd'hui seul les conséquences inévitables de ses méfaits et de sa fourberie, qu'il porte seul la responsabilité de ses actes.

Les journaux démocrates font semblant de ne plus vouloir de l'alliance de M. Brown avec leurs amis. Ils lui disent qu'il n'a quitté ses anciens chefs que pour se faire jouer par les chefs conservateurs et ils paraissent le rejeter. La raison en est bien simple. Le vote sur la motion de non-confiance leur a appris que la puissance arbitraire de M. Brown sur les clear-grounds n'existe plus que dans le passé. Ils savent qu'il ne peut plus comme autre fois exercer un terreur despotique sur les députés du Haut-Canada. Il est donc tout naturel qu'ils en profitent pour faire sentir au député le South Oxford tous les griefs qu'ils ont contre lui. Mais rendez à M. Brown toute sa force et toute son influence d'autrefois, vous ne tarderez pas à voir une union intime s'établir entre lui et les démocrates du Bas-Canada. La séance de mercredi n'a rien eu de bien intéressant. Un petit débat s'est élevé cependant au sujet de la milice. C'est une motion de M. Perreault demandant tous les documents relatifs au camp de Laprairie qui en a été la cause. Le député de Richelieu s'est plaint aussi de ce qu'on ne donnait pas leurs commissions aux officiers de la milice de service. Une autre accusation formulée par M. Perreault contre le gouvernement, c'est qu'on a refusé aux cadets des écoles militaires des grades dans la force volontaire ou qu'ils n'y occupent pas les places qu'ils méritent. Il paraît que M. Perreault a été recommandé auprès du gouvernement pour être promu à un grade élevé dans la milice volontaire et que le gouvernement lui a refusé cette promotion. Le ministre de la milice n'avait probablement pas oublié les fameux discours de M. Perreault sur le fédéralisme. On se demande s'il y aurait beaucoup de sécurité à confier de hauts emplois dans la milice à des hommes semblables, et si la défense du pays n'exige pas des officiers qui inspirent plus de confiance.

L'hon. J. A. MacDonald en répondant à M. Perreault a parlé en termes bien équitables qu'à la dernière session des chefs Canadiens-Français. Il a rectifié en quelque sorte les paroles un peu blessantes qu'il avait laissées échapper l'année dernière et a rendu un éloge complet aux capacités et à l'esprit militaires des canadiens-français. Il s'est rendu lui-même l'année dernière au camp de Laprairie et il a pu se convaincre que les élèves de l'école de Québec pouvaient soutenir la comparaison avec ceux de l'école de Toronto. Plusieurs autres membres prirent aussi la parole sur ce sujet, entre autres MM. Blanchet, Joly, Beaupien et Dunkin. Au commencement de la séance d'hier, l'hon. J.

A. MacDonald a présenté une motion que la chambre adopte pour qu'il y ait deux séances distinctes tous les mardis, jeudis et vendredis, pendant le reste de la session, la première devant être de 3 à 6 heures P. M. et la seconde de 7 1/2 jusqu'à l'ajournement et qu'à toutes ses séances les mesures du gouvernement aient le préliminaire. Cette motion donnerait à entendre que le gouvernement veut faire finir la session au plus tôt. Cependant si l'on en croit certains bruits elle durerait encore près de quinze jours ou trois semaines. Il est de fait qu'il y a encore plusieurs mesures assez importantes à passer et qui donneront probablement lieu à quelque discussion. Il est donc peu probable que la session se termine, comme on s'y attendait, la semaine prochaine.

La chambre hier a concouru dans toutes les résolutions du nouveau tarif. L'opposition qui a plus que jamais conscience de sa faiblesse n'a présenté aucun amendement. C'était bien la peine de faire tant de tapage pour faire renvoyer le tarif au gouvernement général sous la Confédération. Le seul amendement qui a été proposé est dû à M. Magill, député de Hamilton. Cet amendement voulait que les machines de factoreries de toutes sortes, au lieu d'être admises en franchise, fussent sujettes à un droit de 15 pour cent. Il n'a recueilli, malgré l'éloquent plaidoyer de M. Magill en faveur des manufactures de Hamilton, que 22 voix contre 72. Il est étrange que l'hon. A. A. Dorion qui s'est déclaré si emphatiquement libre-échangiste ait voté pour l'amendement de M. Magill.

La chambre s'est ensuite formée en comité des subsides pour examiner le complément des estimés ordinaires. L'item de \$22,500 sur à rapport aux travaux de la descente des bois sur l'Outaouais et ses tributaires a soulevé beaucoup de discussion. L'hon. M. Brown, M. McKenzie et l'hon. J. S. MacDonald s'y sont fortement opposés. Mais le député de Cornwall a dû regretter d'avoir ouvert la bouche pour parler contre cet item, car M. Wright s'est subitement levé et a demandé à M. J. S. MacDonald s'il n'avait pas promis aux députés d'Outaouais, alors qu'il était au pouvoir de régler cette question à la condition que ces députés soutiendraient l'administration. M. J. S. MacDonald le nie. Mais M. Wright répéta l'accusation et en appela à M. Poupore à qui la promesse avait été faite. Celui-ci confirma l'existence de M. Wright. Il s'ensuivit alors une discussion où fut étalée toute la corruption pratiquée par le gouvernement de M. J. S. MacDonald. Quelle hideuse époque dans l'histoire politique du pays que celle de cette administration gangrenée dans son chevet dans ses membres. Jetons un voile sur toutes ses infamies. J'tiens un voile sur toutes ses infamies.

L'item de \$500,000 concernant le parachèvement des édifices d'Outaouais a soulevé aussi beaucoup de discussion. L'hon. M. Chapsais a donné de longues explications à ce sujet. La chambre s'est ajournée à dix minutes après minuit.

Le rapport des Commissaires envoyés aux Indes Occidentales et au Brésil a été distribué hier à la chambre. Il contient 184 pages et deux cartes dont l'une représente le Brésil et ses territoires adjacents, et l'autre la voie de communication postale que l'on se propose d'établir entre l'Amérique Britannique et les Indes Occidentales. Les renseignements des commissaires portent sur la population, le revenu, la dépense, les tarifs, les produits, les importations et les exportations, des différents pays qu'ils ont visités. Ils font plusieurs suggestions pour faciliter nos relations commerciales avec tous ces pays. Ainsi ils proposent d'établir une ligne de steamers convenables pour le transport des malles, des passagers et du fret entre Halifax, la Nouvelle-Ecosse et St. Thomas, dans les Indes Occidentales, touchant aussi à Portland, jusqu'à l'établissement du chemin de fer Intercolonial, de manière à assurer une ligne bi-mensuelle entre tous ces ports; de conclure de plus un arrangement avec les autorités postales des Etats-Unis pour la prompt transmission des lettres du Canada et des Provinces Maritimes par les malles de Boston et de New-York pour les Indes Occidentales, le Brésil et le Mexique. Ils suggèrent encore d'établir une ligne hebdomadaire de steamers entre Montréal et Halifax et de faire entreprendre un plus vite possible le chemin de fer Intercolonial, et de tâcher d'obtenir par des traités ou autrement une assimilation des tarifs des différentes colonies.

Au commencement de la séance d'aujourd'hui les accusations de corruption dont il s'était agi hier sont encore revenues sur le tapis. L'hon. J. A. MacDonald irrité par les insinuations perfides du député de Cornwall lui fit un affreux tableau de tous les actes de corruption qui avaient souillé son administration. C'en était plus qu'il fallait pour porter l'effroi dans la conscience de tout autre que M. J. S. MacDonald. De semblables discussions sont peu propres à nous donner une haute idée de l'honnêteté et de la moralité d'un grand nombre de nos hommes publics. Malheureusement le système représentatif favorise bien trop souvent toutes ces turpitudes.

La distribution chrétienne des prix décernés aux élèves des Ecoles chrétiennes de cette ville a eu lieu lundi le seize à trois heures de l'après-midi. La vaste salle de l'établissement était encombrée. On remarquait dans l'assemblée Sa Grandeur Mgr. Thomas Cooke M. Baillargeon curé des Trois-Rivières, MM. Panneton, Héroux et Richard du collège de cette ville, M. Réault, Son Honneur le Maire de notre cité, M. Pétrus Hubert, Inspecteur des Ecoles, MM. les Echevins Gervais, Désilets, et une foule de Messieurs et de Dames, tous parents des élèves ou amis de l'éducation.

Le discours d'entrée fut prononcé par M. Charles Godin; il renfermait de très belles pensées, élégamment exprimées. Le souvenir d'une mère fut débité avec beaucoup de sentiments et très au naturel par M. Adrien Gravel, fils de notre ami M. Philippe Gravel des Trois-Rivières.

Un dialogue eut lieu en anglais entre quatre élèves de la maison, sur les avantages du tabac. L'un plaida la cause du tabac fumé, un autre, celle du tabac pris; un troisième, celle du tabac à mâcher; leur plaidoyer convainquit le quatrième de

l'utilité du tabac. Tous ceux qui connaissent nos goûts excessivement prononcés pour le pipe comprennent aisément pourquoi dans tout le cours de la discussion nos sympathies furent pour M. Grogan qui défendait la cause du Cigare.

On joua un petit drame en français qui eut un bon succès. Il nous montra ce que produit une mauvaise éducation sur l'enfant même le mieux né qui dans ce cas il ne faut jamais désespérer, vu qu'une leçon appliquée avec sévérité peut quelque fois opérer un changement radical dans un enfant gâté par trop de mollesse chez les parents! La conclusion du drame nous le prouva abondamment. Les acteurs firent bien leur devoir, mais ce furent sans contredit Messieurs Octave Pleau et J. Lussalle qui avaient le mieux saisi la pensée du drame et qui l'ont mieux rendu.

La distribution des prix se fit de la main même de Monseigneur. Le temps en temps la Bande Harmonique de cette ville faisait entendre de beaux sons et jouait des airs magnifiques; ce qui fait toujours diversion et rehausse beaucoup l'état de ces agréables séances. Un petit discours d'adieu fut prononcé par un jeune enfant, qui s'acquitta très bien de sa charge. La ville, par une assistance nombreuse a été exemptée, un prêtre qu'elle sait apprécier tous les sacrifices que s'imposent les Frères des Ecoles Chrétiennes pour l'œuvre sainte de l'éducation de l'enfance, et combien lui est cher une institution qui donne tous les ans l'éducation à environ trois cent cinquante de ses enfants.

Les Courses. Des courses doivent avoir lieu le quinze et le seize du mois d'août prochain sur les côtes de cette ville. La nature du site pittoresque destiné aux courses, la qualité supérieure des courses qui doivent y prendre part, les préparatifs magnifiques qui se font en ce moment pour cette réunion, tout promet de rendre ces courses extrêmement intéressantes. Nous souhaitons à nos amis dans l'organisation de la chose, tout le succès que méritent leur bonne volonté et leurs efforts incessants. Nous publions plus bas la liste des membres élus dernièrement pour le Turf-Club des Trois-Rivières, et nous donnerons dans quelques jours le programme qui sera dressé pour la circonstance.

Election du Turf Club. Ont été élus pour l'année courante: John Broster, Sec. Président. W. McDougal, Sec. Vice-Président. L. G. Bourgeois, Sec. Secrétaire. A. Frigon, Sec. J.

DIRECTEURS. Son Honneur le Maire, O. Daval, Sec. N. Dubord, Sec. G. B. Houliston, Sec. T. E. Normand, Sec. J. M. Desilets, Sec. DIRECTEURS HONORAIRES. Maj. Gen. Hon. J. L. L. Sec. C. J. Brydger, Sec. Hon. M. Lafontaine, Sec. J. Motz, Sec. Ant. Mayrand, Sec.

Nécrologie. Sévère Rivard Dufresne, un des fils de feu M. P. R. Dufresne, de la B. Milieu, et fier des propriétaires de notre journal est décédé hier à l'âge de 18 ans et demi après une maladie de poitrine soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien. Dans des plus précieuses qualités de cœur et de l'esprit il faisait les délices de ses parents en même temps qu'il était recherché de ses compagnons d'étude par l'aménité de son caractère, sa gaieté et ses sages conseils dont il était toujours prodigue. Elève du Collège de St. Joseph des Trois-Rivières il obtint ses condisciples et ses professeurs par sa grande piété en même temps qu'il se remarquait par ses talents solides. Il finissait ses Belles Lettres lorsqu'il a été atteint de la maladie qui l'a ainsi ravi à l'affection de ses parents et à l'estime de tous ceux qui l'ont connu. Ses funérailles auront lieu demain.

(Pour le Journal des Trois-Rivières.) Un correspondant spécial nous fournit les détails suivants sur les dommages causés en la paroisse de Ste. Monique par la tempête du quinze du courant.

L'ouragan de dimanche dernier a causé de grands dommages dans la paroisse de Ste. Monique. Beaucoup de granges ont été renversées, plusieurs maisons endommagées, les clôtures ont été déracinées et éparpillées en plusieurs endroits; le vent a aussi déraciné une étendue de bois assez considérable. Les grains ont été coupés par la grêle, bouleversés et presque entièrement détruits dans plusieurs champs. Le dommage peut être estimé à plusieurs milliers de piastres. Je vous envoie le détail approximatif des pertes de nos bâtiments et vous pourrez le publier si vous le jugez à propos.

Table listing names and amounts: Frs. Desfossez..... \$ 30.00, Ant. Desilets..... 50.00, Esprit Desfossez..... 50.00, Michel Bergeron..... 25.00, Louis Gouin..... 54.00, Jos. Caron..... 25.00, Damase Provencier..... 30.00, Esdras Boiesclair..... 200.00, Victor Lupien..... 300.00, Léon Marcotte..... 100.00, Norbert Marcotte..... 200.00, Jean Louval..... 40.00, Louis Foutcault..... 100.00, Jos. Terrieu..... 300.00, Uldorie Bouchard..... 200.00, Jos. Champagne..... 25.00. Dans la paroisse de Nicolet: Chs. Goudreau..... \$25.00, Sévère Marcotte..... 25.00, Red M. L. T. Fortier..... 20.00.

(Extraits d'une lettre privée de Montréal.) 21 juillet, 1866.

Les Rlt. PP. Goffe et Camper de la compagnie des Oblats de Marie Immaculée, sont arrivés à Montréal, ces jours derniers. Ces deux sujets sont de nouveaux auxiliaires envoyés au diocèse de St. Boniface.

Un incendie, qui pendant quelques heures a menacé de prendre des proportions considérables, a consumé une dizaine de hangars, d'étables et d'autres édifices de moindre importance, à Montréal, mercredi dernier. Grâce au zèle des citoyens du faubourg de Québec où se tenait le théâtre de l'incendie, l'élément destructeur fut arrêté en quelques heures.

Avis Public

EST par le présent donné que le RÔLE D'ÉVALUATION de 1865 est maintenant déposé et ouvert à l'inspection du public pour l'espace d'un mois de la date du présent avis, au bureau du sous-secrétaire, afin de satisfaire les intéressés, s'il y avait erreur dans le dit rôle.

Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 12 juin 1866. — 1 m.

Public Notice.

IS hereby given that the VALUATION ROLL of 1865, is now deposited and open to public inspection for a period of one month from the date of the present notice, at the office of the undersigned.

City-Hall, Three-Rivers, June 12th 1865.

LA GALERIE

CONTEMPORAINS.

LA MAISON LIVERNOIS, de Québec, a l'honneur de présenter aux amateurs du pays tout entier, cette œuvre grandiose à laquelle elle travailla depuis 1864, avec le concours d'un certain nombre de personnes compétentes.

J. O. DEVEAULT, HORLOGER, BIJOUTIER. Tiendra sa Boutique, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Bureau de l'Ére-Nouvelle.

A Vendre ou à Louer. UN EMPLACEMENT situé dans le village de la paroisse St. Maurice, avec maison, boutique de forgeron et autres dépendances.

Une Institutrice. POSSÉDANT les deux langues, désirerait enseigner dans un village, près d'une Église. Elle fournira les meilleures recommandations.

ULD. BELLEMARE, AVOCAT. Bureau: Rue Hart, PORTE VOISINE DE L'OFFICE DE A. L. DESAULNIERS, AVOCAT.

A Vendre. LA magnifique résidence de M. Lawry, à Gentilly, maintenant la propriété de W. Walker, Ecuyer, de Québec.

Avis. JE soussigné informe mes nombreuses pratiques et le public en général, que j'ai ouvert dans le haut de mon magasin une boutique de Tailleur, et que je suis prêt à recevoir toute commande et je puis assurer que sa satisfaction sera donnée.

H. R. DUFRESNE, NOTAIRE PUBLIC. Tiendra son bureau à l'avenir dans les bureaux de MM. GUILLET & LOTTINVILLE, en cette cité, où il sera toujours prêt à exécuter tous actes concernant la profession de Notaire.

ASSURANCE NORTH BRITISH & MERCANTILE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE. ÉTABLIE EN 1809. CAPITAL \$12,000,000. ACCUMULATION DES FONDS 10,000,000. REVENU ANNUEL 2,500,000.

MACDOUGALL & DAVIDSON, Agt. -Général, au Canada. C. K. OGDEN, Agents à Trois-Rivières, le 19 mai 1866.



AVIS. Maille Royale entre Québec et les Provinces d'en Bas.

LADY HEAD, CAPITAINE MARMEN.

LAISSERA LE QUAI ATKINSON, Mardi, le 21 Juillet 1866. A quatre heures P. M. POUR LES PROVINCES D'EN BAS, Touchant aux places ci-dessous, en allant et revenant: Bassin de Gaspé, Percé, Paspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shédiac et Pictou.

Tous les Bagages sont aux risques des propriétaires. Passage payable et pris au bureau. Il ne sera pas pris de fret après 2 heures P. M., le jour du départ.

Dr. PAGE, Dentiste. Office au-dessus du magasin de M. James Shortis, Rue du Platon.

L. B. GERVAIS, ENSEIGNE DU MOUTON BLANC.

RUE NOTRE-DAME, Les Trois-Rivières. A constamment en mains un Assortiment de Marchandises Sèches des plus variées tel que: Draps, Casimires, Tweeds, Soiries, Chapeaux, Bas, Gants d'Alexandre, Mérinos Français, Crêpe, et Toutes espèces d'Étoffes de Deuil pour Dames, Cierges, etc., etc.

W. A. J. WHITEFORD, HORLOGER ET BIJOUTIER, RUE NOTRE-DAME, Porte voisine de D. E. Frigon, Ecuyer.

A VENDRE. LA MAISON, ci-devant la propriété de L. Demoiselle Sophie Rousseau, située sur le rue Royale, vis-à-vis de M. Frs. Rousseau.

A L'ENSEIGNE DE LA SCIERONDEROUGE. UN GRAND ASSORTIMENT DE Marchandises Sèches D'AUTOMNE ET D'HIVER EXTREMEMENT REDUITS.

Le Soussigné désire faire connaître à ses pratiques et au public qu'il est prêt à vendre à des prix bien bas un assortiment considérable de marchandises d'automne et d'hiver consistant en: Draps, Casimires, Tweeds, Mérinos, Cobourg, Étoffes à robe et à jupon, Flanelles de toutes couleurs, Toile fine et à drap, Coton jaune, shirting, indien, Corps de flanelle triotté, Châles et chappes de laine, Etc., etc., etc., etc.

MAGASIN D'ÉPICERIES ETC. NAPOLEON DUFRESNE, LES TROIS-RIVIÈRES.

A constamment en mains un assortiment complet d'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, et VAISSELLES.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1866.

HOTEL ALBION.

TENU PAR FRANÇOIS GAUDET, ARTHABASKAVILLE. Vis-à-vis le Palais de Justice, Arthabaskaville, 1er août 1865.

Oraison FUNEBRE DU GENERAL DE LAMORICIERE PRONONCÉE PAR Mgr DUPANLOUP ÉVÊQUE D'ORLÉANS

DANS LA CATHÉDRALE DE NANTES le 17 octobre 1865 AVEC PORTRAIT DU GENERAL A vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.



DE DEVINS. Destruction des Vers qui soit encore connus. Essayez-les et soyez Convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETALES, DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre Préparation.

DEVINS & BOLTON, CHIMISTES, Près le Palais de Justice, MONTREAL.

Y. B. — On fournit les Acheurs en Gros à raison d'un escompte libéral. Les Trois-Rivières, 28 juin 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

DE NIVERVILLE & BOURDAGES, AVOCATS. Rue Bonaventure, Trois-Rivières. MM. De NIVERVILLE & BOURDAGES suivent les Circuits de la Rivière du Loup et de St.-François.

H. G. MALHIOT, AVOCAT, Rue Bonaventure. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

SEVERE DUMOULIN, AVOCAT, Rue St.-Joseph, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. B. O. DUMONT, AVOCAT, Bureau: Rue Notre-Dame, vis-à-vis L'ÉGLISE PAROISSIALE. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. M. DESILETS, AVOCAT, Bureau et Residence, Rue Alexandre. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

HOULD & LOTTINVILLE, AVOCATS, RUE BONAVENTURE, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. MM. Hould et Lottinville suivent les cours d'Arthabaska et de St. François.

ALFRED DESILETS, AVOCAT, Coin des Rues du Bord-de-l'Eau et St.-Antoine. Les Trois-Rivières, 1 mai 1866.

C. A. LA RUE, AVOCAT, Bureau: coin des Rues Hart et Bonaventure. Les Trois-Rivières, 2 février 1866.

JAS. BARNARD, ARPEUTEUR PROVINCIAL.—DRUMMONDVILLE. 9 Janvier 1866.

AUGUSTIN DESROCHER, HUISSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE, ARTHABASKAVILLE. 4 Janvier 1866.—6 m.

FABIEN BOISVERT, ARPEUTEUR PROVINCIAL, BECANCOUR. 1er Septembre 1865. 6 m

LONDON CORPORATION D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

ÉTABLIE PAR CHARTRE ROYALE. ET EN CANADA: 7, ROYAL EXCHANGE CORNHILL, ET 7, PALL MALL, LONDRES.

FONDS DEPOSES EN CANADA \$100,000. Les Assurances sur toutes espèces de Propriétés sont effectuées à des taux modérés.

AGENCE DES TROIS-RIVIÈRES: Bureau: Office de D. G. Labarre, Ecr., coin des rues Bonaventure et Hart. Les Trois-Rivières, 1 juin 1866.

COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPÉRIALE CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803. Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada: 64 1/2 et 65 Rue St.-François-Xavier, MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING. Les ASSURANCES contre les PERTES par le FEU s'effectuent aux conditions les plus favorables.

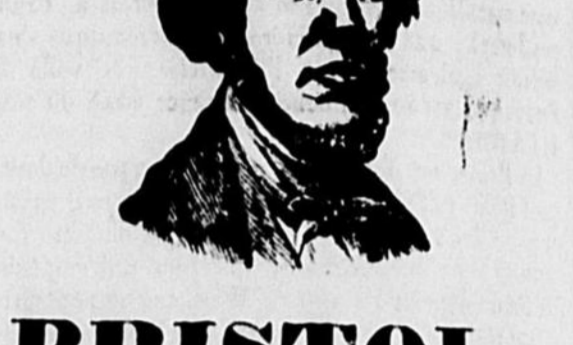
SALSEPAREILLE DE BRISTOL



Le grand Purificateur du sang! PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉ durant le printemps et l'été, lorsque le sang est épaissi, la circulation difficile et que les humeurs du corps deviennent malsaines.

On garantit que c'est la préparation la plus pure et la plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille d'Honduras, et c'est la seule qui puisse guérir les maladies syphilitiques dans leurs formes les plus dangereuses.

Pilules Végétales et Sucrées



BRISTOL, Le Grand Remède à toutes les maladies du Foie, de l'Estomac et des Intestins.

Placé en fole et pouvant résister à tous les climats. Ces Pilules sont préparées expressément pour agir simultanément, avec ce Grand Purificateur de Sang, LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans tous les cas et la maladie se trouve dans l'impureté du sang.

ESSAIS POÉTIQUES LEON PAMPHILE LEMAY.

ÉDITION DE LUXE, in 8°. \$1.00 " IN-SEIZE" 0.60 En vente chez les libraires et chez l'Éditeur G. E. DESBARATS. Québec, 13 Septembre 1865.

LOUIS SARAZIN FORGERON, Rue St.-Philippe.

Tient constamment des Moulines à Bâtres de première classe qu'il vend à des prix très-modérés. Il y a aussi les VIEUX MOULINS À BÂTRES à des conditions très-avantageuses.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis et Vendredis de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois \$2.50 " six " 1.25 Pour les États-Unis, \$3.00 et Or Invariablement payable à l'avance.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR DUFRESNE & Frères, ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco.